

...et bientôt un site LabelFrancÉducation !

Pour donner une forte visibilité à cette marque, un nouveau site internet LabelFrancÉducation sera mis en ligne fin 2012. Il permettra la promotion des établissements directement auprès du public et leur offrira la possibilité de présenter des offres d'emploi destinées aux enseignants de langue française et de disciplines non linguistiques en français.

Le site LabelFrancÉducation permettra aussi, grâce à un accès réservé aux établissements adhérents, d'échanger et de partager des informations, des ressources francophones et des expériences.

17 établissements sont déjà distingués...

- Killarney Heights Public School
Sydney, Australie
- Collège La Girouette
Santiago du Chili, Chili
- The Caroll School
New York, États-Unis
- The Lillian Weber School
New York, États-Unis
- Diamond Ridge Elementary PS
Salk Lake City, États-Unis
- Bulter Elementary PS
Salk Lake City, États-Unis
- Oak Hollow Elementary PS
Draper, États-Unis
- Morningside Elementary PS
Salk Lake City, États-Unis
- Edgemont Elementary PS
Provo, États-Unis
- Trailside Elementary PS
Park City, États-Unis
- Fox Hollow Elementary PS
West Jordan, États-Unis

- Ecole Aleksanteri
Tampere, Finlande
- Richmond Road School
Auckland, Nouvelle-Zélande
- Lycée Jan Neruda
Prague, République tchèque
- Lycée Matyas Lerch
Brno, République tchèque
- Lycée slave
Olomouc, République tchèque
- Lycée Pierre de Coubertin
Tabor, République tchèque

Coordonnées de l'Ambassade



Mission laïque française

LabelFrancÉducation

Un nouveau label
pour la langue et la culture françaises



Une marque de qualité pour l'enseignement bilingue francophone

Lancé en 2012, le LabelFrancÉducation est accordé aux établissements scolaires étrangers qui, dans le cadre de leur enseignement national, participent au rayonnement de la langue et de la culture françaises. Il reconnaît et valorise les établissements, publics ou privés, qui offrent à leurs élèves un enseignement renforcé de la langue française et leur permettent de travailler en français dans plusieurs disciplines. Le label a ainsi pour vocation principale de promouvoir un enseignement bilingue francophone d'excellence.

Cette marque de qualité est décernée par le ministre des Affaires étrangères, après avis d'une commission consultative interministérielle. La commission est composée de représentants du ministère des Affaires étrangères, du ministère de l'Éducation nationale, de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, et de la Mission laïque française.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est responsable de la gestion administrative et financière du programme LabelFrancÉducation. Elle contribue à la promotion du programme.



« Des filières bilingues d'excellence tout autour du monde »

Les avantages du LabelFrancÉducation

Les établissements LabelFrancÉducation forment un réseau mondial d'établissements d'excellence. Outre les avantages induits par la notoriété qu'apporte l'appartenance à ce réseau, l'adhésion au LabelFrancÉducation donne accès à des services permettant de renforcer la qualité de l'enseignement en bénéficiant :

- de sessions de formation pour les professeurs proposées par l'Institut français
- d'aides de l'Institut français pour des projets d'innovation pédagogique
- d'un accompagnement à la recherche d'enseignants français
- d'un accès à l'offre culturelle en ligne de l'Institut français

Comment devenir un établissement LabelFrancÉducation ?

Les établissements concernés

Pour se porter candidat au LabelFrancÉducation, un établissement doit être en mesure de :

- proposer un enseignement renforcé de langue française et un enseignement en français d'au moins deux disciplines non linguistiques, représentant au moins un tiers de l'enseignement hebdomadaire
- justifier de la qualification, des diplômes et du niveau en langue française de ses enseignants
- disposer d'un plan de formation pédagogique de qualité pour ses professeurs
- présenter ses élèves aux certifications officielles de langue française DELF-DALF
- attester de la présence par niveau d'enseignement d'au moins un titulaire du ministère français de l'Éducation nationale (il est possible, sous certaines conditions, de déroger à ce critère)

- bénéficier d'un environnement francophone (ressources éducatives, partenariats scolaires, relations avec des services ou des instituts francophones)

La marche à suivre

- L'établissement intéressé contacte l'Institut français de son pays, ou le Service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France, pour présenter son projet.
- Il télécharge ensuite sur le site www.aefe.fr le dossier de demande de LabelFrancÉducation.
- Il adresse le dossier complété et ses pièces justificatives à l'Institut français ou au Service de coopération et d'action culturelle. Ces derniers organisent, conjointement avec l'AEFE, une mission d'audit auprès de l'établissement.

Le résultat de cette mission d'audit est présenté à la commission consultative interministérielle qui se réunit à Paris pour rendre ses avis sur les candidatures. Le ministre des Affaires étrangères établit par arrêté la liste des établissements bénéficiaires du label.



Toutes les informations sur les conditions générales d'accès au LabelFrancÉducation et sur les calendriers sont dès à présent disponibles sur le site www.aefe.fr (mot-clé LabelFrancÉducation)